



Remboursement cotisation mutuel sur salaire

Par **Standany**, le **09/03/2016** à **13:37**

Bonjour

Je souhaiterais savoir comment exiger le remboursement d'une cotisation de mutuelle sur salaire.

Voilà la situation.

Mon épouse a pris une mutuelle obligatoire par sa société à compter du 01/01/2016 et nous avons remplis le dossier fournie par la mutuelle et la société au mois de novembre dont un dossier était la résiliation auprès de ma mutuelle obligatoire que je cotise pour moi et mon épouse.

Au 01/01/2016 pas de problème elle est bien affiliée à sa nouvelle mutuelle et elle est bien résiliée de la mienne sauf que la cotisation a été prélevée sur mon salaire.

Je m'en aperçois sur ma fiche de paie le 30 janvier et je demande à ma RH pourquoi le paiement ne s'est pas arrêté réponse cela sera pris en compte à partir du 01/02 et comme je ne l'avais pas prévenu directement elle ne pouvait pas le savoir.

Je le conçois et je lui dis que je pensais que la mutuelle les préviendrait mais c'est pas grave je demande juste le remboursement et la surprise ce n'est pas possible le directeur refuse car dans la revue mensuelle de l'entreprise il aurait écrit que tous changements de situation envers la mutuelle il faut prévenir par écrit pour permettre de faire le nécessaire en temps et en heure et que là je ne l'ai pas fait.

Je ne savais pas que la revue de la société était obligatoire à lire mais il refuse de me rembourser.

Que puis-je faire?

Par **P.M.**, le **09/03/2016** à **19:56**

Bonjour,

Il faudrait savoir si la cotisation a été réclamée par la mutuelle et/ou réellement versée par l'employeur sans possibilité qu'elle lui soit remboursée

Par **Standany**, le **09/03/2016** à **21:13**

Merci de votre réponse mais l'employeur a versé sans savoir que la résiliation a été effectuée

Par **Standany**, le **09/03/2016** à **21:18**

Je pense que l'employeur paye un forfait a la déclaration prealable 1 an avant

Par **P.M.**, le **09/03/2016** à **21:32**

L'employeur ne peut pas a priori verser une cotisation forfaitaire et j'avais souligné qu'il faudrait savoir s'il ne peut pas obtenir le remboursement de l'indu, ce qui serait étonnant...

Par **Standany**, le **09/03/2016** à **22:06**

C'est exactement ce que je pense pour moi ce n'est qu'une écriture comptable pour régularisation mais il aurait fallu qu'ils savent le faire

Par **P.M.**, le **09/03/2016** à **22:59**

Ou plutôt qu'ils le veuillent le faire...